

Service de sécurité incendie – Onglet « citoyens »

Conseils de prévention / Monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone (CO) est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible comme la gazoline, l'huile, le gaz, le kérosène, le propane et le bois. Malheureusement, puisque ce gaz est inodore, incolore, sans saveur et non irritant, il cause des centaines d'intoxications annuellement au Québec. De ce nombre, près d'une quinzaine de cas sont mortels.

Le Ministère de la sécurité publique a créé une série de courtes histoires qui expliquent les dangers auxquels le service de sécurité incendie fait face. Vous trouverez l'histoire du « [Tueur silencieux](#) » en cliquant sur le lien précédent.



Pour faciliter votre navigation, voici une liste exhaustive des sujets qui sont abordés sur cette page (ANCRES) :

- ✓ Intoxication
 - ❖ Symptômes possibles (selon l'importance de l'exposition);
 - ❖ Étapes à suivre lors d'une possible intoxication ou lorsque l'avertisseur de CO émet un signal.

- ✓ Avertisseur de monoxyde de carbone
 - ❖ Choix de l'avertisseur;
 - ❖ Installation;
 - ❖ Entretien.

Intoxication

Une intoxication surviendra si un appareil ou un véhicule ne fonctionne pas adéquatement ou lorsqu'il est utilisé dans un espace clos ou avec une mauvaise ventilation. Les bébés, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques sont plus sensibles aux effets du monoxyde de carbone.

Symptômes possibles (selon l'importance de l'exposition) :

- faible exposition : mal de tête frontal, nausées et fatigue;
- exposition moyenne : mal de tête frontal persistant avec sensation de battements, nausées, vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et du jugement;
- exposition importante : faiblesse, évanouissement, convulsions, coma et décès.

Étapes à suivre lors d'une possible intoxication ou lorsque l'avertisseur de CO émet un signal :

- éteignez les appareils à combustion;

- faites sortir la personne présentant des symptômes d'intoxication rapidement à l'extérieur;
- dans un logement mitoyen, un duplex, un appartement ou une maison en rangée, ouvrez les fenêtres afin d'éviter d'intoxiquer les voisins;
- dans une maison unifamiliale, il ne faut pas aérer afin de permettre aux pompiers d'identifier la source d'émission du monoxyde de carbone;
- évacuez les lieux;
- composez le 9-1-1 ou communiquez avec le Centre anti-poison du Québec au 1 800 463-5060;
- ne retournez pas à l'intérieur des lieux contaminés avant d'obtenir l'autorisation d'un expert qui confirmera qu'il n'y a plus de risque d'intoxication.

Avertisseur de monoxyde de carbone

Comme il est suggéré précédemment, l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone sur chaque étage de la maison peut prévenir les risques d'intoxication à ce même gaz.



Choisir son avertisseur

Le CO est bel et bien présent dans la plupart des domiciles. Toutefois, puisqu'un avertisseur de fumée ne vous protège pas contre ce gaz, vous devriez vous équiper d'un appareil qui le détecte.

Pour vous guider dans l'achat de votre avertisseur de CO, veuillez-vous référer aux conseils du Ministère de la sécurité publique du Québec en cliquant sur le lien [suivant](#).

Installation

Nous vous conseillons l'un des endroits suivants pour l'installation de votre appareil :

- à n'importe quelle hauteur sur le mur puisque le CO se répand également dans l'atmosphère;
- dans le corridor, près des chambres à coucher;
- dans la pièce au-dessus du garage attenant à la maison ainsi qu'à proximité de la porte de celui-ci;
- près de la cuisine et/ou du foyer.

Toutefois, assurez-vous d'éviter les situations suivantes :

- la cuisine ou les endroits à moins de deux mètres de tout appareil de cuisson ou de combustion;
- les pièces trop chaudes (plus de 37,8 °C) ou trop froides (moins de 4,4 °C);

- les pièces humides comme la salle de bain ou à moins de six mètres d'une source d'humidité;
- les pièces non aérées où sont entreposés des produits chimiques;
- un branchement sur une prise de courant actionnée uniquement par un interrupteur mural;
- une installation à l'intérieur même d'un garage;
- une installation à proximité d'une sortie ou d'une entrée d'air comme un système de ventilation ou d'un courant d'air.

Entretien

Pour vous assurer du bon fonctionnement de votre appareil, vous pouvez consulter la liste des conseils qui suit :

- Changez la pile à tous les ans. Utilisez, si possible, une pile au lithium pour assurer une meilleure longévité.
- Testez l'alarme de votre appareil en maintenant enfoncé le bouton test jusqu'à ce que l'alarme retentisse. Le signal sonore peut prendre jusqu'à 20 secondes avant de se faire entendre.
- Nettoyez l'extérieur de l'avertisseur une fois par mois avec votre aspirateur ainsi que sa brosse douce. Évitez de le nettoyer avec de l'eau, des produits nettoyants domestiques ou du solvant puisque ces éléments pourraient endommager les composants de l'appareil.